

Rectorat de RENNES

Division des Personnels :

DPE 5
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Cellule mobilité : 02 23 21 77 75
RDV individuel via la DPE : 02 23 21 78 01
• Chef de service EPS : Me Sourdin
• DPE 5 pour l'EPS : 02 23 21 78 13
• Mail DPE 5 : ce.dpe5@ac-rennes.fr
• mvt2019@ac-rennes.fr
• <http://www.ac-rennes.fr>

Serveur :

- SAISIR SES VŒUX :
<http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>
via votre académie actuelle
 - CONSULTER : <http://www.ac-rennes.fr>
- Rubrique :** *concours, emplois, carrière-mutations enseignants 2nd degré*
- liste des établissements scolaires (codes, label APV)
 - liste des postes existants
 - liste des postes vacants avant le mouvement
 - liste des postes CSD-CSR
 - liste des Postes Spécifiques



RESPONSABLE MUTATION

BILLY Alain 06 18 54 76 66

corpo-rennes@snepfsu.net

Calendrier mouvement intra 2019

Dates	Opérations
Du 18 mars 12 heures au 01 avril 14 heures	SAISIE des VŒUX (30 vœux maximum)
01 avril	Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap ainsi que les dossiers médicaux (enfant, conjoint, agent) à transmettre directement au médecin conseiller Technique du recteur de Rennes.
01 avril / 8 avril <i>Attention aux dates des vacances</i>	Edition et retour des formulaires de confirmation à retirer dans votre établissement d'exercice ou de rattachement (TZR), à signer et accompagner des justificatifs numérotés. Faire des doubles avant de remettre son dossier dans son établissement
9 mai	Groupe de travail priorités médicales
A compter du 10 mai	Publication des barèmes vérifiés par les services du rectorat sur IProf-Siam
Du 10 mai au 20 mai (15h)	Demande de modification du barème par fiche navette (en ligne sur site académique et téléchargeable). A transmettre par mail à la DPE 5
22 mai	Groupe de Travail Postes du mouvement spécifique (postes particuliers et postes à complément de service)
22 mai	Groupe de Travail Vœux et barèmes intra
13 et 14 juin	FPMA et CAPA d'affectation Résultats à compter du 14 juin discipline par discipline
21 juin	Groupe de travail relatif aux demandes de Révision d'affectation
11 / 12 juillet	Groupe de Travail Affectation des TZR

Demandes tardives – Modifications des demandes : prises en compte jusqu'au **21 mai**

Demandes de révision d'affectation : prises en compte jusqu'au **20 juin**

Pour les 3 types de demandes ci-dessus, seuls les motifs suivants peuvent être invoqués :

- Décès du conjoint ou d'un enfant
- Mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnels fonctionnaires
- Perte d'emploi ou mutation imprévisible et imposée du conjoint
- Cas médical aggravé

Cher(e) collègue,

Bienvenue en Bretagne. Le SNEP-FSU Bretagne et tous les enseignants d'EPS de l'académie sont heureux de t'accueillir.

La phase intra académique qui commence est plus complexe et plus délicate que la phase inter académique, c'est pourquoi nous t'invitons à **participer au stage d'information sur le mouvement intra** de notre académie qui aura lieu **le vendredi 22 mars 2019 à la FSU à Rennes, 14 rue Papu.**

Ce bulletin, élaboré par les militants du SNEP-FSU te permettra d'engager une première démarche dans la formulation de tes vœux pour cette phase INTRA avant ta venue au stage.

Notre action militante contribue à défendre le droit à mutation de tous les collègues, dans le cadre de règles édictées dans la circulaire académique, disponible sur le site du SNEP Bretagne. Nous t'invitons à lire attentivement celle-ci.

Ainsi, pour t'aider à tous les stades des opérations, les militants de chaque département, élus dans les commissions, seront à ton écoute pour répondre à tes questions, pour t'informer et te défendre en respectant l'équité entre tous, **à partir des documents que tu nous auras transmis.** Nos interventions sont guidées en toute transparence par notre rôle de représentants de tous les enseignants d'EPS.

Cette activité militante s'appuie exclusivement sur les cotisations syndicales que versent volontairement les adhérents. Ainsi, les collègues syndiqués participants à l'intra 2019 seront accompagnés dans leurs réflexions quant aux stratégies personnelles à adopter pour la formulation de leurs vœux et pourront consulter le site SNEP-FSU Rennes.

Alors, si nous ne te comptons pas encore parmi nous, les militants SNEP-FSU Rennes te lancent un appel à une syndicalisation immédiate : ils y verront un encouragement dans le travail bénévole qu'ils mènent au service de tous.

Cordialement.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU de BRETAGNE élus à la FPMA



Carte des ZR et de toutes les communes ayant des établissements scolaires 2nd degré

L'académie de Rennes en chiffres :

4 départements
 8 zones de remplacements
 35 groupements ordonnés de communes
 1 528 collègues d'EPS

Département	Nombre d'établissements	Education Prioritaire
Côtes d'Armor (22)	71 = 47 clg / 11 Lyc / 12 LP / 1 EREA	3 REP
Finistère (29)	94 = 63 clg / 20 Lyc / 10 LP / 1 EREA	4 REP
Ille et Vilaine (35)	94 = 61 clg / 20 Lyc / 11 LP / 2 EREA	6 REP et 1 REP+
Morbihan (56)	63 = 43 clg / 10 Lyc / 9 LP / 1 EREA	2 REP
TOTAL	322 = 214 clg / 61 Lyc / 42 LP / 5 EREA	15 REP et 1 REP+

A chaque étape, les élus du SNEP interviennent **pour informer - conseiller - défendre** les droits de chacun dans le respect des règles édictées.

Des données plus précises sur les départements seront fournies lors du stage, par la présence des commissaires paritaires de chaque département

Informations	Dates – Contacts	Commissaires Paritaires
Stage Spécial mouvement Intra-académique	Vendredi 22 mars 2019 9H30 – 13h00 Séquence ouverte à tous 14h00 – 17h00 (Réservé aux syndiqués)	Dép 22 : Virginie Gayic Julien Le Caer
Courriers : SNEP-FSU Mutations Intra 14 rue Papu 35000 RENNES Email : corpo- rennes@snepsu.net	Académique : BILLY Alain 06 18 54 76 66 Départementaux : 22 - GAYIC Virginie 06 95 64 06 46 29 - BILLY Alain 06 18 54 76 66 35 - LE FLECHER Laurent 06 76 54 13 52 56 - GILET Anne 06 64 37 94 92	Dép 29 : Alain Billy Linda Veschetti Benoit Le Gleau Philippe Le Berre Marie Le Moigne Dép 35 : Anne Courtet Guillaume Chicot Laurent Le Flécher Estelle Lechardeur Raphael Le Cam
FPMA Résultats Mutations intra-académique	Résultats Mutations intra-académique EPS jeudi 14 juin ou vendredi 15 juin selon l'ordre de passage Le jour des résultats EPS sera confirmé sur le site internet du SNEP Rennes http://www.snepsu-rennes.net	Dép 56 : Anne Gilet Olivier Desré Fanny Mouton Olivier Leroy Tangi Poizat

Constituer votre dossier mutation pour l'intra de l'académie de Rennes dès le stage est indispensable,

- Pour être conseillé, informé et défendu par le SNEP jusqu'à votre affectation après validation en FPMA.
- Il est à transmettre à l'adresse suivante :
SNEP-FSU - mutations intra - 14 rue Papu - 35000 RENNES

Depuis 2015, le rectorat n'annonce plus le « projet d'affectation », permettant aux élus et aux services de la DPE de travailler sereinement, à l'amélioration de ce projet dans le respect des droits de chacun.